

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE des 24 et 25 mars 2012

Validé par le Comité directeur le 16 février 2013
Adopté lors de l'assemblée générale le 23 mars 2013

Hôtel IBIS - Paris Porte de Montreuil

Les 24 et 25 mars 2012, les membres mandatés de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) se sont réunis en assemblée générale.

L'assemblée générale est présidée par M. Jean-Paul Ters, assisté de M. Michel Chariau, Secrétaire général et de M. Michel Ediar, Trésorier.

Mme Chantal Lenfant est désignée Secrétaire de séance

Présents

Comité directeur 14 membres sont présents

Jean-Paul Baudoin, Michel Chariau, Marie-France Charles, Jean-François Dechavanne, Hélène Ediar, Michel Ediar, Vincent Frey, Mathieu Gagnot, Pascal Larminach, Chantal Lenfant, Alain Matton, Joël Poulain, Jean-Paul Ters, Thierry Vermeersch.

Sandrine Taisson, absente est excusée pour le samedi, mais, est présente le dimanche 25.

Direction technique nationale (4) Marie-Violaine Palcau, DTN,
André Hermet, Christophe Lafon, Hervé Letteron, CTS.

Médecin coordonnateur des équipes de France (1) Dr Catherine Chalopin

Personnel fédéral (3) Nathalie Matton, Guillaume Renard et Valérie Schwartz

Commissaire aux comptes Jean-François Péron, absent excusé (SARL Cabinet Péron et associés)

Expert-comptable (1) David Geoffroy (Cabinet Sopreca)

Vérificateurs aux comptes (2) Jean-Claude Claval et René Lauréat

Membres de la Commission de surveillance des opérations électorales (3) Marie-Jeanne Lionnet, Pierre Schwartz et René Ferrage

Membres de la Fédération invités (membres du COWOC) Pierre Durieux et Edmond Széchényi
Dominique Etienne (membre candidat au CD)

Un licencié était également présent en tant qu'auditeur libre : Olivier Dorlac (PC)

Représentants des associations affiliées présents (34), désignés par leur ligue :

Alsace (2)	Baptiste Baguerey, Jean-Luc Pierson
Aquitaine (3)	Nicolas D'Hooghe, Michel Parzych, Irène Parzych
Auvergne (1)	Evelyne Camarroque
Bourgogne (2)	Benjamin Clément-Agoni, Virginie Parigot
Bretagne (1)	Joël Le Coz
Centre (1)	Olivier Boisseau
Champagne-Ardenne (1)	Simon Blum
Côte d'Azur (2)	Olivier Benevello, Georges Deli
Franche-Comté (2)	Gilles Dannecker, Daniel Faivre
Ile-de-France (4)	Dominique Bret, Christian Mathelier, Christophe Rauturier, Etienne Philippot
Languedoc-Roussillon (1)	Pierre Schwartz
Lorraine (2)	Daniel Rollet, Mathieu Lemercier
Midi-Pyrénées (2)	Valérie Berger-Capbern, Jean-Louis Blein
Nord-Pas-de-Calais (1)	Philippe Lhuillier
Normandie (1)	Jean-Pierre Calandot
Pays de la Loire (1)	Yann Jequel
Picardie (1)	Bertrand Paturet
Poitou-Charentes (1)	Carole Coles
Provence (1)	Jean-Daniel André
Rhône-Alpes (4)	Rémi Fournier, Camille Gintzburger, Daniel Plockyn, Jean-Philippe Stefanini

Collège des membres associés : pas de représentant désigné

14h15 Ouverture de la 48^{ème} assemblée générale

1. Quorum

Au 31 décembre 2011, la FFCO comptait 7 596 licenciés autorisant statutairement 41 représentants détenant 158 voix plus un représentant du Collège des membres associés détenant une voix.

Toutes les ligues sont présentes (mais avec quelques absents), sauf celle du Limousin : 34 représentants détenant 134 voix.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

2. Introduction

Jean-Paul Ters souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants.

Chantal Lenfant est désignée comme secrétaire de séance.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale AG 2011

Aucune observation n'est formulée.

Vote 1 : Le procès-verbal de l'assemblée générale 2011 est adopté à l'unanimité (134 pour / 134).

4. Rapport moral du Président (Jean-Paul Ters)

En synthèse Jean-Paul Ters souligne une croissance annuelle des licences de 4,9 % (7 596 licenciés au 31/12/11 dont 2 % de licences gratuites) et une forte augmentation des déclarations des pass'orientation (36 921, soit plus 76 %).

Il précise que l'ensemble des objectifs que la fédération s'était fixé pour l'olympiade sont atteints :

- le redressement et la consolidation des comptes grâce à la gestion rigoureuse des commissions, de la DTN et l'implication du trésorier et de la comptable,
- la création d'une nouvelle identité visuelle et du site internet,
- un bon fonctionnement des commissions,
- les excellents résultats sportifs des équipes de France.

Il rappelle l'obligation de délivrer un pass'orientation à tous les non-licenciés sans exception sur toutes les manifestations sportives et entraînements et l'exigence d'un certificat médical pour tout non-licencié souhaitant être chronométré ou classé.

2011 est avant tout l'année des championnats du monde en Savoie. La réussite fut totale et l'organisation exemplaire. De plus, nous avons eu l'honneur de recevoir deux jours Denis Masseglia, Président du CNOSF. Réussite aussi du O'festival ERDF Grand Revard, qui a réuni certains jours plus de 6 500 participants.

L'équipe de France masculine a brillé lors de ces championnats du Monde, Thierry Gueorgiou, trois fois médaillé d'or, François Gonon médaillé de bronze, et, Thierry Gueorgiou, Philippe Adamski, et François Gonon en relai, médaillés d'or.

Il faut souligner la performance de Gaëlle Barlet, médaillée d'argent aux championnats d'Europe en CO'VTT et médaillé d'or aux championnats du monde, en sprint.

En 2012 seront organisés les EYOC dans le Limousin, avec la Ligue du Limousin. Christophe Lafon est détaché sur l'organisation des EYOC.

Il remercie la DTN, les cadres techniques, le personnel de la fédération, les bénévoles qui se sont impliqués tout au cours de l'année pour que cette année soit une totale réussite.

(14h30 arrivée de Virginie Parigot, ligue de Bourgogne)

5. Rapport de gestion du Trésorier (Michel Ediar)

Intervention du Trésorier sur le rapport de gestion et le compte de résultat 2011 (détails dans le rapport de gestion 2011)

- Activité comptable 2011 inférieure à l'activité 2010 (en 2010, forte activité liée au partenariat ERDF) avec un lissage de la charge sur toute l'année 2011 (12 204 écritures 2011),
- Recettes 1 135 387 € (- 4% par rapport à 2010 dont + 3 % de croissance sur les licences, + 28 % sur les pass'orientation, stabilité sur les redevances, - 19 % sur les subventions ministérielles),
- Dépenses 1 047 570 € (- 8 % par rapport au budget initial avec maîtrise des postes de dépenses, HN, Formation, Cartographie, ...),
- Soit un résultat de 87 817 € (à comparer à 410 € en 2010) ; ce résultat d'exploitation 2011 permet de compenser les pertes 2007.

Présentation de la ventilation des actions engagées sur trois ans grâce au partenariat avec ERDF (140 k€ sur trois ans dont 50 % en 2010, 30 % en 2011, 20 % en 2012).

Il souligne que seulement 28 % des ligues et CD ont fait remonter leurs comptes, pour agrégation des comptes au niveau national. Le résultat calculé est largement incomplet (dont 75 % venant des ligues et 25 % des CD) et peu significatif du fait de données incomplètes.

La Fédération a subi un contrôle URSSAF. Pas d'observations particulières mais une procédure à modifier pour les remboursements de frais Telecom.

Pour 2012, la maîtrise des coûts et la recherche de recettes complémentaire seront poursuivies. La mise en place de nouveaux outils comptables et de suivi financier, possibles grâce à la mise en place d'un nouveau logiciel comptable facilitera le pilotage financier de la fédération.

Le Trésorier demande que le résultat 2011 soit affecté intégralement à la ligne report à nouveau comme les années précédentes car la proposition de M. Geoffroy d'affecter le résultat excédentaire, d'une part sur le fond de trésorerie et d'autre part sur le report à nouveau n'a pas été présentée dans les documents comptables envoyés aux représentants. Il remercie Mme Valérie Schwartz, comptable de la Fédération, pour son investissement.

6. Rapport de l'Expert-comptable M. David Geoffroy

M. Geoffroy lit son rapport à l'Assemblée générale, présente les différents tableaux financiers 2011 (bilan, compte de résultats, immobilisations, amortissements, dépréciations). Les comptes annuels 2011 sont détaillés dans le dossier financier 2011.

En synthèse, il souligne l'amélioration des fondamentaux financiers avec un meilleur équilibre financier (recettes / dépenses, bilan), et une bonne gestion de la trésorerie.

Cependant, il est important que la Fédération se projette du point de vue financier à cinq ans.

- Recettes : en légère diminution malgré la hausse du nombre de licences.
- Dépenses : maîtrise des coûts grâce à une forte implication de la DTN et de son équipe, à la gestion rigoureuse des commissions, et aux équipes comptable et finances.
- Résultat d'exploitation : 87 817 €.

Contrôle URSSAF : peu fréquent, en général une fois tous les dix ans ; pas de remarque particulière à signaler sur le rapport Urssaf 2011.

Questions

Camille Gintzburger (Rhône-Alpes) demande :

- Si la Fédération a des emprunts en cours ? Réponse : non.
- Si les dépenses cartographiques pour le HN sont intégrées dans le bilan des actifs ?
 - o Les cartes ne sont pas reconnues comme équipement, donc non amortissables.
 - o La FFCO est en discussion avec le Ministère sur ce dossier.
 - o La DTN précise que depuis 2008 il a été mis en place un plan de développement cartographique HN avec les structures affiliées locales pour permettre aux coureurs de s'entraîner en hiver sur des terrains adaptés avec des cartes répondant aux besoins du HN.

Michel Chariou revient sur l'importance de la consolidation des comptes et demande à l'Assemblée quels sont les points de blocage pour faire remonter ces données financières :

- Picardie : Bertrand Paturet fait remarquer qu'il semble difficile de faire remonter ces données puisque la Fédération n'apporte pas de soutien aux structures locales. Il suggère que les demandes fédérales soient cohérentes avec les données CNDS ou Région ou CG, pour éviter de faire plusieurs fois des tableaux financiers.
- Rhône-Alpes suggère que la demande auprès des Ligues et CD soit exprimée avant le 15 décembre.
- Poitou-Charentes : pourquoi une différence de prix de vente du matériel SI entre le tarif FFCO et celui d'un revendeur ?

Réponse : les conditions d'achat de la FFCO sont différentes de celles des revendeurs, donc le prix de vente est aussi différent.

7. Rapport du Commissaire aux comptes M. Jean-François Péron

En l'absence de M. Péron, son rapport est lu par Michel Chariou, Secrétaire général.

Le Cabinet Péron n'a pas relevé d'erreur et propose de donner le quitus sur les comptes de la Fédération pour l'exercice 2011 (rapport du 1^{er} mars 2011).

- Texte sur les conventions réglementées : aucune convention signée par la FFCO en 2011.

8. Rapport des vérificateurs aux comptes

René Lauréat et Jean-Claude Claval ont procédé aux vérifications par sondage des opérations comptables, comme les années précédentes, le 17 février en présence de Michel Ediar et de la comptable Valérie Schwartz.

Le rapport des vérificateurs aux comptes est lu en séance par René Lauréat et Jean-Claude Claval. Ils proposent de donner quitus au Trésorier pour la gestion des comptes de la FFCO.

Le Président remercie l'ensemble des intervenants pour la clarté de leur rapport.

9. Renouvellement du cabinet de commissariat aux comptes (présenté par Michel Ediar)

Le contrat avec le cabinet Péron arrive à échéance en 2012. Un appel d'offres a été lancé en 2011 pour le renouvellement de ce contrat. Le Comité directeur après étude par la Commission Finances des quatre propositions reçues propose que l'Assemblée générale retienne le cabinet AURÉALYS pour un montant de 3 700 € TTC /an, meilleure proposition.

Vote sur les éléments financiers :

Vote 2 : Rapport financier 2011 : 128 pour, 3 contre, 2 abstention, 1 blanc / 134 **Adopté**

Vote 3 : Résultat de 87 817 € affecté à la ligne " Report à nouveau " : 134 pour / 134 **Adopté**

Vote 4 : Désignation pour six ans (2013-2018) d'un nouveau commissaire aux comptes.

Le Cabinet d'expertise comptable AURÉALYS (M. Aymeric Janet)

et son suppléant le Cabinet ABTAN (M. Fabrice Abtan)

pour un montant annuel de 3 700 € TTC : 132 pour, 1 abstention, 1 blanc / 134 **Adopté**

10. Rapport d'activités (Michel Chariou)

Le Secrétaire général passe en revue les faits marquants de l'année, principalement les championnats du monde en Savoie : une réussite totale, la collaboration de la Fédération avec le Comité d'organisation des WOC, la forte implication de tous les bénévoles venus de toute la France (quelque 600), la dynamique créée autour des Jeunes (opération O'record) même si les résultats escomptés sur la prise de licences sont inférieurs à ce que nous avons imaginé, l'implication du Groupe cadet haut-niveau dans ces championnats.

Il rappelle l'activité de gestion et d'animation du secrétariat importante :

- rythme soutenu de réunions : réunions de Bureau 11 fois, réunions de Comité directeur 6 fois, conférence des présidents de ligue 1 fois.
- le traitement de nombreux courriels et questions posées à la Fédération. A noter que certaines questions devraient trouver leurs réponses directement auprès des clubs, comités départementaux ou ligues ou sur le site fédéral, ce qui allégerait grandement la charge de travail du secrétariat fédéral.
- Une activité régulière autour de l'animation et la gestion du nouveau site fédéral " www.ffcorientation.fr ", avec de nouveaux services mis en place (gestion des licences, saisie du calendrier, inscription en ligne pour certaines compétitions) qui facilitent le fonctionnement fédéral (FFCO / structures affiliées, orienteurs).

Il remercie les salariés de la fédération Nathalie Matton, Guillaume Renard et Valérie Schwartz pour leur travail et investissement au service de la Fédération.

Toute l'équipe fait au mieux au service des licenciés et des structures affiliées.

Présentation de l'activité de chaque commission

Voir dans le document "Rapport d'activité", le rapport d'activité complet et détaillé de chaque commission.

Synthèse de chaque commission :

Commission Partenariat (Mathieu Gagnet)

2011 : activité de gestion des contrats de partenariat importante, refonte du dossier de partenariat, en vue de trouver un ou plusieurs partenaires dès 2012, soutien aux sportifs HN sur la recherche de partenaires, déploiement de la nouvelle identité visuelle FFCO, présence des membres de la commission partenariat aux championnats du monde sur le stand fédéral et pour assurer la cohérence des différents partenaires sur les sites (WOC et O'festival)

2012 : les priorités seront sur la recherche de nouveaux partenaires pour la FFCO, avec en amont la qualification d'une base d'entreprises à prospecter, l'animation au fil de l'eau du site fédéral, la présence de la commission aux EYOC.

Il conviendra aussi de renforcer la commission Partenariat pour cette année.

Questions

- Centre : ne serait-il pas opportun de contacter des sociétés comme Andros et Ikéa ?
- Côte d'Azur : il est important de mettre encore plus en avant les valeurs de la course d'orientation.

- Provence : il semblerait que la Commission Partenariat soit aussi fortement impliquée sur la Communication. Ne serait-il pas souhaitable de se concentrer sur la Recherche de Partenaires ?

Réponse : c'est ce que nous ferons sur 2012, avec renforcement de l'équipe et prospection aussi d'entreprises que nous connaissons personnellement.

Pierre Durieux rappelle qu'il est très difficile de trouver des partenaires / sponsors.

Par exemple sur les WOC et O'Festival les niveaux de partenariats ont été très « dispersés » : 140 k€ (ERDF), 20 k€ (Caisse d'Epargne), 1 k€ (sponsor local). Il ne faut pas sous-estimer les partenariats de petites prestations (500 k€ d'apport sur les WOC, ce qui est important).

Nous avons pris une société de marketing pour rechercher des partenaires mais cela nous a amené un seul contrat. Les autres contrats ont été finalisés grâce à nos relations personnelles et professionnelles.

Equipements sportifs (Jean-Paul Baudoin)

2011 : travail important sur la valorisation des ESO (plaquette réalisée), la mise en place du module de saisie et de mise à jour de la base de données cartographiques fédérale, avec saisie des données à réaliser par les comités départementaux.

Un travail de synchronisation est à l'étude avec la ligue Rhône-Alpes pour intégrer l'ensemble de la base de données cartographique de la ligue Rhône-Alpes dans la base fédérale ;

Il est rappelé l'impérieuse obligation de déclarer et saisir l'ensemble de vos cartes sur le site fédéral et d'envoyer les six exemplaires papiers de chaque carte créée via la ligue d'appartenance à la FFCO pour archivage à la Bibliothèque nationale de France (BNF).

La Commission a travaillé sur l'agrément des cartographes, sans avoir pu finaliser tous les travaux en cours.

Par ailleurs, pour faire reconnaître le métier de cartographe en France, la DTN a proposé au comité directeur la création d'un diplôme professionnel de cartographe, le certificat de qualification professionnel (CQP) de cartographie (formation courte de 150-170h). Ce certificat atteste des compétences des cartographes mais ne remplacera pas le contrôle nécessaire de validation du travail accompli du maître d'ouvrage.

La FFCO est associée à l'élaboration du contenu de cette formation. La 1^{ère} vague des CQP cartographie est prévue par VAE.

Question

- Centre : comment faire pour que la carte de CO soit reconnue comme équipement sportif ?

Réponse de Georges Deli (Côte d'Azur) qui fait remarquer que sur sa région, la carte est reconnue comme équipement lorsqu'elle est associée à un équipement du terrain (point d'entrée de la carte).

Formation (Jean-François Dechavanne)

2011 : activité importante de la commission Formation avec la contribution de deux cadres techniques Hervé Letteron et Charly Boichut.

Parmi les diverses actions menées par la commission, il faut citer l'organisation de formations de niveau national et au niveau zone, la mise à jour des contenus formation, l'initialisation d'un module de formation GEC comme souhaité lors de l'AG précédente, la collaboration avec plusieurs organismes de formation sur des modules de formation et de présentation de la CO.

L'objectif de 200 diplômés fixé par le Ministère en 2011 est dépassé avec 231 Diplômes (65 % sur la filière sportive, 25 % sur la filière organisation, 9,5 % sur la filière arbitrage et 0,5 % sur la filière CO-VTT /ski).

Il fait remarquer que certaines ligues manquent cruellement de formateurs. Chaque ligue doit essayer de renouveler le vivier de formateurs.

Remarque

- Rhône-Alpes : il serait bien que la FFCO émette un accusé de réception à chaque envoi de contre-rendu de stage de formation envoyé à la FFCO.

Questions

- Rhône-Alpes : pourquoi certains licenciés ayant participé aux stages d'entraîneur ou de moniteur deviennent automatiquement formateur, alors qu'ils n'ont pas vocation à être formateur ?

Réponse DTN : se propose de revoir ces modalités de fonctionnement.

- Midi-Pyrénées : pourquoi la formation de moniteur ne permet pas d'être formateur d'animateurs ?

Réponse DTN : le programme actuel du stage moniteur, très dense ne permet pas de proposer de formation de formateurs d'animateurs. Ces formations de formateurs sont donc des actions " à part entière " par un CTS. La formation est d'autant plus importante, que les formateurs d'animateurs forment ensuite en complète autonomie dans leur ligue.

Jeunes (Pascal Larminach)

2011, forte mobilisation collective autour des jeunes :

- Projet O'record a rassemblé plus de 20 000 jeunes participants sur toute la France (mais cela n'a donné lieu qu'à moins de 1 % de licence jeunes gratuite).
- Organisation des balises de couleur dans sept ligues, avec 215 participants ; à noter le changement d'appellation des balises de couleur à la formation du jeune coureur. Certains participants de l'AG ne partagent pas le changement d'appellation.
- Poursuite des bonnes relations avec les fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL, USEP) avec actualisation ou signature de conventions nationales.
- Relance de l'intérêt du projet O+.
- Organisation de O'Camp à Bombannes (Commune de Carcans) (80 jeunes participants). La licence est intégrée dans le prix du séjour.
- Quatre-vingts écoles de CO déclarées en 2011 pour 1 377 jeunes.
- Une nouvelle formule du Challenge national des écoles de CO a vu le jour cette année qui sera à poursuivre en 2012.

Calendrier (Alain Matton)

Il assume seul le fonctionnement de cette commission, les actions étant essentiellement des actions administratives à savoir des appels, des rappels, des relances.

La commission ne met en place que le calendrier des compétitions du groupe national.

2011 a permis d'établir le calendrier 2013.

Vu la présence de nombreux présidents de ligue, Alain Matton en profite pour rappeler que les conseils de zone et la rotation des grandes compétitions nationales pédestre par zone sont toujours d'actualité. Le fonctionnement de ces conseils de zones ne saurait être qu'une bonne chose.

A la clôture des candidatures, les dossiers sont soumis à la commission arbitrage pour validation (septembre à décembre).

Pour mémoire, s'il n'y a pas de candidature pour les compétitions nationales, il sera difficile pour la Commission Calendrier d'élaborer le calendrier national.

Arbitrage (Alain Matton)

Commission composée de Georges Deli, Serge Blasco, Daniel Rollet, Alain Guillon

Un rappel est fait sur les missions et rôles des experts (délégués, contrôleurs des circuits, arbitres), sur les règles de bon fonctionnement (arbitre doit être extérieur à la structure organisatrice, désignation obligatoire d'un arbitre sur toutes les compétitions nationales et régionales, rôle du délégué régional sur les courses régionales CN, ...).

La refonte du « cahier des charges des compétitions du groupe national » (datant de 2008) a valeur d'obligation et non de conseil. Il a été testé fin 2011 (CFSP-CNE-3 jours de Provence), le sera sur toutes les compétitions pédestres de groupe national 2012 (chaque organisateur en a été destinataire) pour retour par les organisateurs avec avis. Ensuite il sera soumis au CD fédéral pour vote en fin d'année et application dès 2013.

En collaboration avec la commission Formation, il est procédé sur les compétitions du groupe national aux attributions de qualification nationale, un expert stagiaire pouvant œuvrer avec un expert titulaire. Un document précisant très clairement le fonctionnement de ce binôme étant joint à toute désignation, précise entre autre que leur action est autonome avec une évaluation du stagiaire par le titulaire en fin d'action.

Jean-Luc Pierson (AL) rappelle la nécessité de vérifier si le site pressenti pour une compétition est en zone Natura 2000 ou pas pour mieux anticiper le montage des dossiers.

A noter qu'en 2012 il n'y aura pas de semaine fédérale, en l'absence de candidature proposée dans les délais.

Questions/remarques

- Bretagne : on constate que de nombreuses courses CN sont concentrées sur la partie Grand Est de la France ; est ce que la FFCO peut faire évoluer cette situation ?

Réponse : la réponse est au niveau des organisateurs de chaque ligue et non pas au niveau de la FFCO

- Bretagne : notre éloignement géographique nous pénalise pour attirer du monde ; par exemple en 2010 une course nationale a été organisée avec seulement 250 participants. En souhaitant que la semaine automnale en Bretagne fasse venir plus d'orienteurs.

Développement du site Internet (Hélène Ediar)

Visualisation en séance du site www.fcorientation.fr, avec présentation des évolutions réalisées en 2011 et à venir (forum formation par exemple)

Le site est enrichi au fil de l'eau avec les actualités du haut-niveau, des commissions.

Pratiques sportives

Classement national (Thierry Vermeersch)

- Un travail important fait sur la fiabilisation des règles de calcul du Classement National(CN)
- Remise des récompenses de la coupe de France individuelle lors du CNE
- Officialisation des résultats de la Coupe de France des Clubs en décembre

Course d'orientation pédestre (Thierry Vermeersch)

- La commission a veillé à ce que les listes des qualifiés pour les différents championnats de France soient diffusées dans les délais en vue des compétitions nationales
- Peu de problèmes réglementaires à signaler
- Niveau de participation des rendez-vous nationaux (Semaine fédérale, CFC, CNE) relativement stable depuis plusieurs années : CFC 1^{er} RV national avec 1 700 participants, Semaine fédérale en juillet 2^{me} RV avec 1 300 participants, CNE 3^{eme} RV de France avec 1 100 participants.

Course d'orientation en raid (Michel Ediar)

- Classement national des raids mis en ligne après chaque raid du championnat de France
- Suite à réunion de la commission Raid en 2011, proposition d'évolution du règlement des raids en 2012.

Course d'orientation à ski (Jean-François Dechavanne)

- Les conditions météorologiques n'ont pas permis d'assurer les deux WE du championnat de France prévus en 2011
- Un seul WE de compétition CO à ski a pu être organisé par le club CSMR (Rillieux-la-Pape)

Course d'orientation à VTT (Dominique Etienne)

- Mise en place de la nouvelle commission depuis fin 2010, avec mise en place d'experts
- Travail important réalisé sur la mise à jour du règlement des compétitions
- Mise en place d'un championnat de France des clubs à compter de 2013

Course d'orientation de précision (Thierry Vermeersch)

Toute l'équipe s'est mobilisée lors des Championnats du monde

Vote 5 : Rapport moral et rapport d'activités : 133 pour, 1 abstention /134

Adopté

11. Rapport de la DTN

Marie-Violaine Palcau présente le bilan de la DTN pour chacune des actions inscrites dans la convention d'objectifs 2011 signée avec le Ministère des Sports

Action 1) Promotion du sport pour le plus grand nombre

Cela passe par la mise à disposition et la promotion des équipements sportifs, ESO et cartes

- Mise en place du certificat de qualification professionnel cartographe (CQP)
- Géolocalisation des ESO, seulement 28 CD ont répondu à notre demande de saisie. Il est rappelé l'importance de cet objectif puisque nous avons un objectif de 90 % ESO déclarés alors que nous sommes actuellement à 30 % : tout le monde doit faire les saisies des données au plus vite.
- Réalisation de cartes HN en relation avec les structures locales (15 réalisées en 2011)
- Contribution au Programme O'Plus avec réalisation de fiches O'ABC
- Participation aux épreuves de passage de balise (1/3 des ligues ont participé). A terme cela devrait aider à la structuration des entraînements des jeunes.

Organisation d'une grande manifestation sportive : les championnats du monde 2011 : une totale réussite, un grand évènement fédérateur, avec des résultats sportifs excellents. Le savoir-faire acquis lors des WOC va nous permettre de réinvestir sur l'organisation des EYOC 2012 dans le Limousin.

Action 2) Développement du sport de haut-niveau

L'année 2011, de par les résultats sportifs obtenus est la meilleure année que la Fédération ait connue : dix médailles, une très bonne progression sur ces trois dernières années pour les catégories Jeunes, Junior et Séniors, sur la CO pédestre et aussi la CO VTT.

Le PES structure la filière HN de la fédération, avec différentes structures d'entraînement en 2011 :

- le Pôle France (19 coureurs, avec préparation de ceux-ci pour les WOC sur des terrains spécifiques)
- Entraînement de certains coureurs du Pôle France présents sur Lyon (6 coureurs sont étudiants à l'INSA Lyon)
- Pôle Espoir de Fontainebleau (13 coureurs)
- Pôle Espoir de Dijon (8 coureurs) avec la mise en place d'un entraîneur suite au départ de Marie-Violaine Palcau
- Section locale d'excellence (SLE) : trois CD CO 78, TAD, COBF
- WE RDE (trois WE hivernaux organisés en relation avec les ligues)

Action 3) Prévention par le sport, protection du sportif

Le Dr Catherine Chalopin est le médecin fédéral pour les coureurs (cf. le rapport d'activités médicales)

Action 4) Formation et emploi

La DTN travaille en étroite collaboration avec les commissions. Les programmes de formation sont élaborés et actualisés pour aider au développement de l'activité au plus près des clubs.

L'objectif de 200 licenciés formés est dépassé (231 formés)

Un travail de formation important a été réalisé pour la dernière session de formation BEES CO 2011.

Marie-Violaine Palcau souligne le travail remarquable réalisé en 2010/2011 sur la refonte du site Internet de la Fédération, avec une nouvelle charte graphique. Le site doit devenir un support de communication majeur pour la promotion de la course d'orientation en France et faire le lien avec les licenciés. Elle regrette malgré tout l'absence de responsable de la commission Communication.

En conclusion, bilan 2011 très satisfaisant avec d'excellents résultats sportifs.

Elle émet le souhait que pour la prochaine olympiade, le projet fédéral puisse fédérer l'ensemble des orienteurs autour de quelques objectifs prioritaires et partagés.

Rapport non soumis à un vote.

Questions

- Bretagne : Comment se passe la mise en place d'un SLE sur un département ou sur un club ?

Réponse: l'intérêt d'un SLE est de mutualiser les ressources d'entraînements pour les Jeunes (13-20 ans).

Plusieurs schémas d'organisation et d'entraînement sont possibles : partenariat par exemple avec un club d'athlétisme pour les entraînements sportifs, CO pratiquée avec le club ou le CD local.

La DTN fournit un cahier des charges que la SLE doit respecter (entraîneur en formation, moniteurs pour encadrer, suivi médical des jeunes, 4 entraînements / semaine). Ensuite chaque projet de SLE est évalué par la FFCO et " la Jeunesse et les Sports ", puisque le SLE est intégré dans le PES.

Rapport d'activité médicale (Catherine Chalopin)

Le Dr Catherine Chalopin rappelle l'obligation de présenter le rapport médical annuel en AG.

Les coureurs sont soumis à une surveillance médicale réglementaire (SMR), avec une série d'exams à réaliser avant d'être inscrits sur liste ministérielle. Soixante-six coureurs ont été ainsi suivis en 2011.

En 2011, 32 contrôles antidopage ont été réalisés contre 80 en 2010. Rien de particulier à signaler.

Le budget médical 2011 s'élève à 83 758 € (dont 61 % financés par le Ministère, avec une baisse cette année de 9 %).

Catherine Chalopin souligne l'effort financier de la Fédération sur le budget médical pour permettre de remplir toutes les activités médicales nécessaires auprès de la Fédération.

12. Compte-rendu des WOC 2011 (Pierre Durieux)

Pierre Durieux, Coprésident du COWOC, commente le rapport moral qu'il a présenté devant l'Assemblée générale du Comité d'organisation qui s'est tenue à Chambéry le 21 mars 2012.

Les cinq objectifs que s'était fixé le Comité fin 2007 ont été atteints.

1) un niveau technique de courses irrécusable

Les cartes réalisées sur 51 km² pour les entraînements, les qualifications et les finales ainsi que les cartes des sprints à Aix-les-Bains et Chambéry ont été unanimement reconnues comme étant de très haut niveau.

Le niveau technique des tracés, la diversité des parcours et la qualité de l'organisation ont permis l'attribution de titres et des classements indiscutables : le nombre des réclamations a été très faible.

2) maîtrise des coûts et budget clôturé en équilibre

" Nous avons maîtrisé les coûts ou, tout au moins, nous avons tout fait pour, assurément ! Nous l'avons fait au prix d'une rigueur budgétaire constante pendant plus de trois ans et en prenant des options d'organisation économiques qui ont mis très fortement à contribution les organisateurs et bénévoles, qu'ils en soient remerciés car, pour autant, la qualité de l'organisation a été préservée et maintenue à un haut niveau. Nous en avons reçu des témoignages unanimes de la Fédération internationale d'orientation (IOF) et des personnes habituées aux championnats du monde. "

3) des championnats du monde communicants

Le bilan est très satisfaisant :

- 73 journalistes et 20 photographes accrédités sur place, la plupart étrangers venant de 26 pays (plus que dans les autres championnats précédents semble-t-il),
- des passages sur l'antenne des trois principales chaînes nationales françaises (TF1, A2 et FR3). Une première en France, même si on peut regretter leur brièveté,
- des retransmissions TV en direct dans les pays scandinaves et en Suisse,
- des émissions radios dont France-Bleu Pays de Savoie, en studio d'émission tout l'après-midi sur le site de la finale le 17 août sur le thème Rhône-Alpes,
- 250 articles dans la presse francophone de janvier à août,
- une très forte retombée médiatique régionale : " la course d'orientation a enthousiasmé la Savoie " titrait sur deux pages le " Dauphiné libéré ".
- les connexions Internet se situent à un niveau élevé sur le site loué : 136 000 connexions du monde entier, en direct, pendant les finales.

4) des championnats du monde " populaires "

5 000 coureurs ont participé au O'festival " ERDF Savoie Grand Revard ", et sont restés sur les sites pour encourager les élites, dans une ambiance exceptionnelle.

Les Savoyards ont également été très présents, tant en Aix-les-Bains et Chambéry que sur le plateau.

5) des championnats du monde " proches de la nature " et qui s'inscrivent dans l'environnement durable.

Les transports, la gestion des déchets, la prise en compte des milieux naturels, les retombées économiques mesurables, et enfin le label national " Développement durable, le sport s'engage " du Comité national olympique et sportif français, attestent de la réussite de ces championnats dans ce domaine également.

Il ne faut cependant pas nier quelques disfonctionnements qui ont été compensés par l'exceptionnel engagement, enthousiasme, quantité et qualité de travail, cohésion de l'ensemble des bénévoles du 1^{er} au 20 août.

" Nous étions plus de 600, d'une très grande diversité en âge, région d'origine, formation, situation sociale, expérience professionnelle, expérience de vie. Plus de la moitié n'était pas des orienteurs, mais au total le groupe était d'une exceptionnelle richesse que chacun a pu et su partager. "

" Enfin, nos partenaires ont été présents. Sans eux, nous n'aurions pas pu faire ces championnats. C'est encore un lieu commun, une évidence. "

Le 6 septembre, l'Assemblée générale extraordinaire a pris des dispositions pour adapter les statuts au démontage des championnats. Ainsi, le 15 octobre :

- Christophe Lafon, cadre technique d'Etat, a terminé sa mise à disposition au profit du COWOC,
- Joëlle Josselin, a été chargée du démontage avec un contrat de travail prolongé jusqu'au 31 décembre,
- Gilles Dupenloux, comptable, a eu son contrat prolongé jusqu'à maintenant pour clôturer les comptes.

Les contrats des autres salariés ou stagiaires ont pris fin en août.

Les locaux ont également été libérés et rendu aux collectivités dans les délais prévus.

" Depuis le 20 décembre, le Comité d'organisation est, pourrait-on dire, " immatériel ". Il fonctionne de façon éclatée avec essentiellement quatre personnes qui travaillent chez elles :

- Gilles Dupenloux, le comptable, qui détient les archives de la comptabilité à Bassens,
- Martine Abel, la trésorière, qui gère le compte depuis Dingy-Saint-Clair en Haute-Savoie,
- Edmond Széchényi, délégué de la Fédération, qui a fait le rapport à l'IOF et m'aide dans les bilans depuis chez lui en région parisienne,
- enfin moi-même, depuis le Limousin, avec les archives administratives de l'Association.

Cette dispersion est évidemment source de difficultés. "

Conclusion

" Permettez-moi un mot de conclusion personnel.

Je remercie mes deux coprésidents successifs, issus du Conseil général de Savoie, Jean Bollon et Jean-Claude Loiseau. Je me suis toujours senti en harmonie avec eux et soutenu.

J'ai été sensible au fait que la Fédération m'ait sollicité en 2007 puis ait confirmé sa confiance en souhaitant le maintien de mon mandat de coprésident. J'y ai laissé beaucoup d'énergie et même, quelques sous aussi. Mais en contrepartie, j'ai beaucoup reçu : ce fut une expérience d'une exceptionnelle richesse. J'y ai gagné de profondes et durables amitiés, n'est-ce pas l'essentiel ?

Ensemble, nous avons fait de beaux championnats du monde ! "

Synthèse du compte-rendu financier des coprésidents concernant les COWOC (situation au 24 mars 2012)

Il a été impossible de clore l'ensemble des comptes pour le 31 décembre 2011, trop d'éléments restant en instance à cette date, d'où l'ouverture d'une année 2012 qui sera close à la suite de l'AG de dissolution fixée au 21 mai 2012.

Ensuite, à la demande des services fiscaux, il a été décidé de soumettre l'ensemble des opérations comptables à la TVA. Cette décision a contraint le comptable à reprendre, depuis le début, l'ensemble des factures pour faire apparaître la TVA correspondante. Cela a représenté un énorme travail, mais qui n'a pas pénalisé le bilan financier.

La complexité du dossier financier de cette organisation, et le montant total du budget, qui dépassera les 2 M€, auraient justifié la présence d'un directeur financier, et le recrutement d'un comptable professionnel dès l'origine du Comité. L'absence du premier, et le recrutement tardif du second ont entraîné des charges de travail considérable pour le coprésident et la trésorière. Cependant, cette situation n'a pas mis en cause la fiabilité et la sincérité des comptes.

Quelques éléments financiers :

- Valorisations : 542 851 €, soit le quart du budget ! Réparties en :

137 840 € venant des partenaires privés (beaucoup de petites contributions)

261 031 € venant des collectivités locales (des mises à dispositions de locaux et installations et des prestations telles qu'aménagement des sites)

191 000 € de l'Etat (le salaire du cadre technique d'Etat mis à disposition, les aides à l'emploi, le partenariat de la Gendarmerie nationale dans la sécurité, etc.).

- Subventions et aides en cash sur budget de fonctionnement (hors cartographie 118 k€)

. l'Etat : Ministère des Sports et CNDS : 250 k€ (dont 50 k€ pour programme spécial d'aide à la participation des pays des fédérations émergentes) Directions régionale et départementale des sports : 26 k€

. la FFCO : 48 k€ (20 k€ en cash sur quatre ans)

. les collectivités locales : Conseil général 73 : 210 k€ dont 60 k€ d'aide spéciale pour les transports Région Rhône-Alpes : 90 k€ Villes de Chambéry et Aix-les-Bains : 35 k€ chacune sur quatre ans

- Sponsors privés : ERDF : 140 k€ HT Caisse d'Epargne : 20 k€ En attente PIXCOM (signalétique) pour 10 k€ (hypothétique ?) Silva (équipementier) : 5 k€ Kemira chimie : 1,5 k€

Les autres ont des contributions inférieures à 1 k€ (dons, accès au village partenaire, etc.)

Au total, la contribution du privé s'élève à près de 200 k€ en cash sur notre budget de fonctionnement.

- " Autofinancement " par les orienteurs

Inscriptions/billetterie : 438 k€ (engagements des équipes nationales, accréditations, engagements des 5 000 coureurs sur le O'festival ERDF Savoie Grand Revard, billetterie)

Ventes en restauration/buvettes : 37 k€ HT

Ventes de produits dérivés et ensuite après les championnats, de matériels et stocks : 40 k€ HT

Camping : 20 k€ HT

Au total cet « autofinancement » représente le quart du budget global.

Au niveau de la Fédération, en contrepartie du Conseil général, l'apport général peut se résumer ainsi :

- Cartographie : 118,3 k€. Maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte Savoie Grand Revard (cartes restant sa propriété), Région RA, CG73, Etat et CNDS, et FFCO ; soit 50 km² de cartes HN qui restent à la disposition de la Fédération.
- Matériel : des boussoles neuves dans l'emballage, valorisées à leur prix réel (2 916 €) du matériel divers valorisé à un prix bas (2 270 € dont 700 € pour une tente achetée 1 500 €) soit au total 5 186 €

Bilan provisoire

Sommes reçues ou à recevoir pour la FFCO :

Rappel : ces recettes sont constituées par les redevances fédérales qui ont été appliquées aux championnats du monde (O'festival) ; elles ne comprennent pas les sommes versées par le COWOC à la FFCO pour des prestations (prêt de matériel, location de véhicules, ni la valorisation du stage jeunes (10 k€), ni les taxes de la " Nationale " Sud-Est du 29 mai.

- 2 864 € les taxes reçues correspondant aux équipes étrangères et individuels étrangers qui ont couru a course internationale du 29 mai
 - 11 245 € Pass'orientation du O'festival, part fédérale versée à la FFCO
 - 49 905 € Redevances licenciés et non-licenciés (étrangers) O'festival (à solder à la fin de la liquidation)
-
- 64 014 €

Pour info 3 689 €, de pass'orientation O'festival, part ligue (versée à la Ligue RA)

Sommes versées par la FFCO au Comité d'organisation

Rappel : dans ces sommes dépensées par la FFCO à l'occasion des championnats, ne sont pas comprises les transferts de subventions (entrée/sortie) dont le dernier de 6 060 € (encore à verser), l'achat du matériel 5 186 €, la cartographie, les frais de la candidature, les déplacements du Bureau fédéral et des experts fédéraux.

20 000 € versés en subvention au COWOC par la FFCO sur ses budgets de fonctionnement 2008 et 2009, pour avance de trésorerie.

Sous réserve de l'encaissement de 10 000 € de " Pixcom ", le déficit s'établirait à 25 700 € environ du fait des créances dues à la Fédération.

13. Questions des ligues

Aucune question n'est parvenue dans les délais fixés par nos règlements. Cependant ces questions parvenues hors délai, toutes de Rhône-Alpes, ont tout de même été traitées au cours de l'AG. Voir ci-après :

Question 1 (RA) : relative à la partie facultative de l'assurance dommages corporels comprise dans le prix de la licence fédérale, qui a été posée par la Ligue RA lors de l'AG 2010. Lors de l'AG 2010, la FFCO s'était engagée à demander à la MAIF une notice précisant clairement ce point. Qu'en est-il ?

Réponse 1 : la MAIF, notre assureur, vient de répondre à la Fédération sur la part de l'assurance dommages corporels de la licence, qui s'élève à 1,46 € pour la licence annuelle et 0,28 € pour la licence-journée; chaque licencié qui en fera la demande à la MAIF pourra être remboursé directement par la MAIF.

Question 2 (RA) : relative aux modifications du règlement des compétitions Le succès de nos manifestations passe par une communication faite à l'avance. Nous demandons que le règlement des compétitions pour l'année N soit établi au moins avant le 30 juin de l'année N-1 ou qu'une dérogation systématique soit accordée sur les nouveaux points pour les compétitions ayant déjà formalisé leur communication.

Pour mémoire le règlement des compétitions 2012 avec des modifications importantes en particulier sur les raids a été diffusé après le 15 décembre 2011 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2012.

Réponse 2 : avis favorable à la demande pas applicable pour 2012 mais cela le sera en 2013. La FFCO veillera à ce que le règlement des compétitions 2013 soit publié dans des délais raisonnables pour une mise en application au 1^{er} janvier 2013.

Question 3 (RA) : Dans le cadre de la mise en place du nouveau système de saisie en ligne des courses nationales, régionales, départementales, système qui nous semble globalement un plus pour la visibilité du calendrier fédéral, nous demandons que les courses de niveau régional et local soient non pas validées par le secrétariat fédéral mais par chaque ligue.

Réponse 3 : La ligue garde la main sur toutes les courses déjà inscrites avant cette date. En revanche la FFCO est seule à pouvoir inclure une nouvelle course.

Question 4 (RA) : question relative aux licences compétition /loisir. Lors de l'AG 2009, l'Assemblée générale a voté la suppression de la licence raid et a confirmé l'intérêt d'une seule licence compétition par crainte de transfert de licences compétition vers une licence loisirs régionale. Dans le cadre du plan de développement de la CO pour la prochaine olympiade, il nous semble important de réfléchir à nouveau aux différents types de licences qui correspondraient aux pratiques différenciées des licenciés ou des pratiquants potentiels : en complément de la licence compétition existante, pourraient être proposées une licence de base dite " loisirs " et une licence multi-activités. Ceci serait permettrait à la Fédération et aux clubs de se positionner sur toutes les activités de la CO, de l'élite aux loisirs, de la CO pure aux pratiques multi-activités.

Réponse 4 : l'AG 2009 a voté la suppression de la licence raid et a rejeté le projet de licence régionale par crainte de transfert des licences compétition vers des licences loisir régionale.

Le CD s'est à nouveau penché sur ce dossier au 2^{ème} semestre 2011 et il nous a semblé qu'il était plus raisonnable de ne pas engager un nouveau projet de licence la dernière année de l'olympiade.

Question 5 (RA) : Depuis cette année, la fédération ne diffuse plus les comptes-rendus de réunions fédérales, alors que ceux-ci sont souvent mis en ligne avec un certain délai sur le site fédéral et sans que les structures soient informées de leur mise en ligne. Ne serait-il pas possible de diffuser les comptes-rendus aux structures (ligue/CD/Club) en même temps qu'ils sont mis en ligne sur le site fédéral. Cela permettrait une meilleure circulation des informations, une meilleure appropriation des décisions du Comité directeur FFCO par les ligues, les CD et les clubs.

Réponse 5 : cela sera fait à partir d'avril 2012.

Question 6 (RA) : le compte-rendu de l'Assemblée générale 2011 (en mars 2011) est diffusé pour la 1^{ère} fois mi-février 2012 avec les documents fédéraux de l'AG 2011. Ne serait-il pas envisageable qu'un relevé de décision d'AG intégrant uniquement les décisions et votes de l'AG soit diffusé dans les 15 jours suivant l'AG ? Ceci faciliterait l'appropriation et la communication auprès des structures.

Réponse 6 : un relevé de décision sera rédigé dans les 15 jours suivant l'AG et sera diffusé dès validation par le Comité directeur FFCO.

Question 7 (RA) : Il faut saluer l'initiative de la FFCO sur la mise en place d'un système de géolocalisation des cartes et des espaces permanents. Toutefois ce système n'a pas été réfléchi ni élaboré en concertation ni en cohérence avec les ligues qui avaient quelques années de recul comme par exemple la Ligue Rhône-Alpes.

Nous demandons qu'une réflexion complémentaire soit menée par la FFCO sur cette base de données cartographiques fédérale, son système de stockage, d'affichage et de contrôle en associant les ligues pionnières afin d'adapter le processus actuel aux besoins du terrain et en faisant évoluer le système de mise en ligne des cartes et la base de données associée.

Dans le cas contraire, il sera difficile d'exiger de ces ligues et de leurs structures locales de basculer sur le système fédéral.

Réponse 7 : Ce problème ne concerne en fait que la Ligue Rhône-Alpes, qui a déjà une base de données cartographique informatisée et un portail cartographique en ligne depuis cinq ans.

Depuis peu, une étude de faisabilité est en cours entre la FFCO et la Ligue Rhône-Alpes, avec l'intervention des informaticiens pour étudier la migration ou la synchronisation de la base des cartes de Rhône-Alpes vers la base fédérale. Résultats de l'étude à suivre.

Question 8 (RA) : Serait-il possible de remettre à l'ordre du jour la possibilité de créer une liste de coureurs haut-niveau pour l'orientation à ski ?

Réponse 8 : ce n'est pas envisageable pour l'instant, car le potentiel de champions n'est pas suffisant en France. Les directives ministérielles sont très claires sur le sujet.

23h55 Fin de la 1^{ère} journée

Départ d'un délégué Jean-Pierre Calandot (NM) détenant 3 voix.

Dimanche 25 mars 2012 - 8h30 reprise de l'AG 2011

Lignes : 30 représentants présents sur 41 et 116 voix / 158 possibles

14. Modifications des statuts

Modifications présentées par Jean-Paul Ters, sans changement majeur.
(voir l'annexe 1 en fin du document)

<u>Vote 6.1</u> : article 1.1	pour 116 / 116	Adopté
<u>Vote 6.2</u> : article 2	pour 116 / 116	Adopté
<u>Vote 6.3</u> : article 3.1	pour 116 / 116	Adopté
<u>Vote 6.4</u> : article 4.1	pour 116 / 116	Adopté
<u>Vote 6.5</u> : article 7.26	pour 112, blanc 4 / 116	Adopté
<u>Vote 6.6</u> : article 7.27	pour 111, blanc 5 / 116	Adopté
<u>Vote 6.7</u> : article 17.3	pour 111, blanc 5 / 116	Adopté

Arrivée de trois délégués, Jean-Luc Pierson (AL), Christophe Rauturier (IF) et Camille Gintzburger (RA), représentants au total 15 voix.

Lignes : 33 représentants présents sur 41 et 131 voix / 158 possibles

15. Modifications du règlement intérieur

Modifications présentées par Jean-Paul Ters, sans changement majeur.
(voir l'annexe 2 en fin du document)

<u>Vote 7.1</u> : article 6	131 pour / 131	Adopté
<u>Vote 7.2</u> : article 43	131 pour / 131	Adopté
<u>Vote 7.3</u> : article 48	120 pour, 11 abstention / 131	Adopté
<u>Vote 7.4</u> : annexe 2	proposition de modifier les limites des zones nord-ouest et nord-est.	

Avant le vote, un rappel du contexte de la demande est fait : Etienne Philippot, Président de la Ligue Ile-de-France expose le projet d'évolution des zones nord-ouest et nord-est permettant de rééquilibrer la zone nord-ouest, après l'avoir fait auparavant lors de la Conférence des présidents de ligue.

Par ailleurs, Alain Matton responsable de la commission Calendrier, a donné un avis favorable à cette demande, présentant un meilleur équilibre des calendriers entre les deux nouvelles zones.

Le CD a donné un avis favorable à cette proposition et propose à l'AG de confirmer son accord, bien que cette décision soit de sa propre compétence.

124 pour, 7 contre / 131 **Adopté**

16. Modifications du règlement financier

Le Trésorier présente les propositions de modifications des articles 3.1, 3.2, 4, de l'article 5.4 relatif aux remboursements des frais Télécom et Internet, de l'article 7.1 relatif aux frais de déplacements de plus de 300 km (pour les déplacements de plus de 300 km les dépenses sont plafonnées sur la base d'un tarif SNCF de 2^{ème} classe. Les cas particuliers feront l'objet d'un traitement spécifique, et pourront être déplafonnées après accord préalable du Trésorier ou du Trésorier-adjoint).

Georges Deli (Côte d'Azur) fait remarquer qu'un règlement faisant référence à des cas particuliers peut être sujet à interprétation, ce qui est à éviter.

Vote 8 : 85 pour, 32 contre, 12 abstention, 2 blanc / 131 **Adopté**

17. Proposition d'une résolution sur la date de l'AG électorale 2012

Le Comité directeur soumet au vote une résolution sur la date de l'AG électorale les 23 et 24 mars 2013.

Comme suite au Comité directeur des 1^{er} et 2 octobre 2011, paragraphe 5, où une majorité de membres du CD s'est déclarée contre une assemblée générale électorale anticipée, il est mis au vote de l'Assemblée générale la résolution suivante : " *Sauf instruction ministérielle contraire, l'assemblée générale électorale, de la future olympiade, aura lieu lors de l'assemblée générale ordinaire des 23 et 24 mars 2013. Le mandat du Comité directeur actuel prendra fin à cette date.* "

Après un débat sur le sujet, il est convenu de voter sur la résolution " date de l'AG électorale fixée aux 23 et 24 mars 2013 " (non-anticipation de l'AG électorale)

Vote 9 : 91 pour, 33 contre, 7 abstention / 131 **Adopté**

18. Proposition d'évolution sur les tarifs (Chantal Lenfant)

Un dossier est présenté sur les évolutions des tarifs des licences et des redevances indexés sur le taux de base afin de simplifier les tarifs et anticiper les évolutions tarifaires deux ans à l'avance comme demandé lors de la précédente AG.

Après un débat sur l'augmentation des tarifs, trois votes successifs :

Proposition taux de base 2013 5,72 € (+ 0,12 € en 2012)

Vote 10.1 : 100 pour, 27 contre, 4 blanc / 131 **Adopté**

Proposition taux de base 2014 5,85 € (+ 0,13 € en 2013)

Vote 10.2 : 85 pour, 37 contre, 5 abstention, 4 blanc / 131 **Adopté**

Proposition d'indexation de toutes les redevances sur le taux de base à partir de 2013

Vote 10.3 : 102 pour, 26 contre, 3 blanc / 131 **Adopté**

19. Election complémentaire au Comité directeur

Dominique Etienne (Ligue Lorraine) se présente pour prendre la responsabilité de la Commission CO à VTT.

Il se propose de rejoindre le Comité directeur pour développer l'activité CO à VTT.

Vote 11 : 129 pour, 2 abstentions / 131 **Elu**

20. Elections des vérificateurs aux comptes

Deux personnes se présentent Jean-Claude Claval et René Lauréat

Vote 12.1 : JC Claval : 131/131 **Elu**

Vote 12.2 : R Lauréat : 131/131 **Elu**

21. Présentation des EYOC 2012 (Christophe Lafon)

Du 28 juin au 1^{er} juillet 2012, championnats d'Europe des Jeunes (EYOC) en Limousin.

Thierry Gueorgiou a accepté d'être le parrain de l'évènement.

Le Comité d'organisation s'est fixé cinq objectifs pour les EYOC 2012 :

des prestations techniques de grande qualité, la maîtrise du budget, la promotion du Limousin et de la CO pour tous, l'innovation technologique, un évènement sportif durable.

Trente nations sont annoncées avec la participation de près de 400 coureurs. Douze titres européens seront délivrés.

L'organisation a besoin de quatre-vingts bénévoles. Elle se déroulera sur trois sites de course (en Corrèze et Haute-Vienne) et organisera deux stages d'entraînement.

Du point de vue aménagement cartographique, deux cartes et un espace permanent seront créés.

Le budget prévisionnel est de 220 k€.

22. Budgets 2012 et 2013 (Michel Ediar)

Budget 2012 actualisé - pas de vote, car déjà voté lors de l'AG 2011

Recettes : 1 101 940 € dont 412 000 € du Ministère (37 %)

(2012 sera la dernière année du partenariat avec ERDF)

Dépenses : 1 101 940 € dont 213 890 € sur les activités de développement (19 %)

Budget 2013 en légère baisse (- 0,5 %)

Recettes : 1 096 700 € dont 418 500 € du Ministère (38 %)

Dépense : 1 096 700 € sans partenariat

La Ligue Champagne-Ardenne note une baisse des dépenses Développement et Promotion de l'activité (-11 %) alors qu'il serait souhaitable de soutenir le développement de la CO.

Cette baisse provient de la fin du partenariat ERDF. Les recettes liées au développement au niveau fédéral proviennent des partenariats et des recettes des licences.

Vote 13 : budget 2013 : 116 pour, 5 contre, 5 abstention, 5 blanc / 131 **Adopté**

11h40 départ d'Evelyne Camarroque (ligue Auvergne)

23. Questions diverses

Daniel Rollet regrette que le pass'orientation soit facturé aux licenciés étrangers.

Rappel : c'est l'application du code du sport. La licence-journée est obligatoire (assurance RC).

Camille Ginzburger intervient pour informer les organisateurs que la Ligue Rhône-Alpes peut mettre à disposition un film sur l'histoire du raid O'bivwak sur trente ans, réalisé en 2010.

Pour info : la Conférence des présidents de ligue est fixée au samedi 24 novembre 2012.

Pour info : prochaine AG les 23 et 24 mars 2012

Le Président remercie les participants et clôture l'AG à 12h00.

Jean-Paul Ters
Président

Chantal Lenfant
Secrétaire de séance

Annexe 1

Proposition de modification des statuts

Article 1er - But de la Fédération

Actuel Art. 1.1 - La Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) a pour objet :

1 - D'encourager, de promouvoir, d'orienter, de développer, d'animer, d'enseigner, de former, d'encadrer, de coordonner, d'organiser la pratique des disciplines sportives de déplacement non motorisées utilisant les techniques d'orientation, conformément aux règlements de la Fédération Internationale de Course d'Orientation (course d'orientation pédestre, course d'orientation à ski et en raquettes, course d'orientation en raid et en randonnée [uni ou multi activités], course d'orientation à vélo tout terrain et cyclo et activités connexes),

Il s'agit seulement de corriger quelques imprécisions ou erreurs, de supprimer le terme cyclo et de rajouter l'orientation de précision.

Nouvel Art. 1.1 - La Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) a pour objet :

1 - D'encourager, de promouvoir, d'orienter, de développer, d'animer, d'enseigner, de former, d'encadrer, de coordonner, d'organiser la pratique **de la discipline sportive**, de déplacement non motorisées, utilisant les techniques d'orientation, conformément aux règlements de **la Fédération Internationale d'Orientation (IOF)** (course d'orientation pédestre, course d'orientation à ski et en raquettes, course d'orientation en raid et en randonnée [uni ou multi activités], course d'orientation à vélo tout terrain, **orientation de précision**, et activités **sportives** connexes),

Actuel Article 2 - Composition

Art. 2.1 - La Fédération Française de Course d'Orientation se compose d'associations sportives constituées dans les conditions prévues par le chapitre 1er du titre troisième du code du sport, régissant les activités physiques et sportives.

Art. 2.2 - Elle peut comprendre également :

1 - Des organismes dont l'objet est la pratique d'une ou plusieurs de ses disciplines et qu'elle autorise à délivrer des pass'orientation conformément au règlement intérieur,

2 - Des organismes à but non lucratif qui, sans avoir pour objet la pratique d'une ou de plusieurs de ses disciplines, contribuent au développement d'une ou de plusieurs de celles-ci.

Art. 2.3 - Elle peut aussi compter des membres d'honneur.

Cet article comporte quelques imprécisions ou erreurs déjà anciennes. Il s'agit donc de les corriger, en particulier de remplacer discipline par spécialité, sans rien modifier à l'esprit du texte.

Nouvel Article 2 - Composition

Art. 2.1 - La Fédération Française de Course d'Orientation se compose :

1 - D'associations sportives constituées dans les conditions prévues par le chapitre 1^{er}, du titre troisième, **du livre 1^{er}** du code du sport, régissant les activités physiques et sportives,

2 - Des personnes physiques auxquelles elle délivre directement des licences.

Art. 2.2 - Elle peut comprendre également :

1 - Des organismes dont l'objet est la pratique d'une ou plusieurs de ses **disciplines spécialités** et qu'elle autorise à délivrer des pass'orientation conformément au règlement intérieur,

2 - Des organismes à but **lucratif ou** non lucratif qui, sans avoir pour objet la pratique d'une ou de plusieurs de ses **disciplines spécialités**, contribuent au développement d'une ou de plusieurs de celles-ci.

Art. 2.3 - Elle peut aussi compter des membres d'honneur.

Actuel Article 3 - Règles d'accession

Actuel Art. 3.1 - L'affiliation à la Fédération ne peut être refusée à une association sportive constituée pour la pratique de la discipline ou de l'une des disciplines comprises dans l'objet de la Fédération que si elle ne satisfait pas aux conditions requises par l'objet de la Fédération ou si l'organisation de cette association n'est pas compatible avec les présents statuts.

Nouvel Art. 3.1 - L'affiliation à la Fédération ne peut être refusée à une association sportive constituée pour la pratique de la discipline ou de l'une des disciplines spécialités comprises dans l'objet de la Fédération que si elle ne satisfait pas aux conditions requises par l'objet de la Fédération ou si l'organisation de cette association n'est pas compatible avec les présents statuts.

Article 4 - Organes déconcentrés

Actuel Art. 4.1 - La Fédération peut constituer, sous forme d'association de la loi de 1901, dans le cas où ils ont la personnalité morale, un ou plusieurs organismes nationaux chargés de gérer notamment une ou plusieurs disciplines connexes.

Nouvel Art. 4.1 - La Fédération peut constituer, sous forme d'association de la loi de 1901, dans le cas où ils ont la personnalité morale, un ou plusieurs organismes nationaux chargés de gérer notamment une ou plusieurs disciplines spécialités connexes.

Art. 7.2 - Fonctionnement

Actuel : 6 - Elle fixe le taux des cotisations des membres des associations affiliés et des membres associés sur proposition du Comité directeur.

Objet : il s'agit d'officialiser ce qui avait été proposé par le Trésorier et demandé par la Ligue Rhône-Alpes lors de l'AG 2011, à savoir que la fixation des redevances et droits d'inscription sur les courses nationales et le taux de répartition des pass'o entre la Fédération et les ligues soient décidés par l'Assemblée générale, et non plus par le Comité directeur.
Proposition : l'actuel paragraphe 6 devient 6 - a. en le précisant,
Rajouter un 6 - b. Elle fixe les redevances et droits d'inscription sur proposition du Comité directeur,
Rajouter un 6 - c. Elle fixe la répartition du montant du pass'orientation, sur proposition du Comité directeur, qui revient respectivement à la Fédération et à la Ligue, charge à cette dernière d'en reverser une partie à l'organisateur.

Nouvel Art. 7.2 - Fonctionnement

6 - a. Elle fixe le taux de base des affiliations et des cotisations des membres des associations affiliés et des membres associés sur proposition du Comité directeur.

6 - b. Elle fixe les redevances et droits d'inscription sur proposition du Comité directeur,

6 - c. Elle fixe la répartition du montant du pass'orientation (ou titre de participation), sur proposition du Comité directeur, qui revient respectivement à la Fédération et à la Ligue, charge à cette dernière d'en reverser une partie à l'organisateur.

Art. 7.2 - Fonctionnement

Actuel 7 - Elle adopte, sur proposition du Comité directeur, le règlement intérieur, le règlement disciplinaire, le règlement financier et le règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage.

Nouvel 7 - Elle adopte, sur proposition du Comité directeur, le règlement intérieur, le règlement disciplinaire, le règlement financier et le règlement disciplinaire particulier en matière de relatif à la lutte contre le dopage.

Actuel Art. 17.3 - Les règlements édictés par la Fédération sont publiés dans le bulletin fédéral, une publication par moyens électroniques peut être utilisée en complément.

Article à mettre à jour, car le " peut être utilisée en complément " est devenu systématique.

Nouvel Art. 17.3 - Les règlements édictés par la Fédération sont publiés soit dans le bulletin officiel " CO Mag ", soit principalement sur le site internet de la Fédération, selon des modalités précisées dans le règlement intérieur.

Annexe 2

Proposition de modification du règlement intérieur

Article 6 - Obligations des associations sportives affiliées

Toute association sportive affiliée est tenue :

A fin de la liste, ajouter :

- d'appliquer la charte relative à la prévention des violences sexuelles,
- d'appliquer la charte contre l'homophobie dans le sport.

Actuel Article 43 - Autres règlements

Ce règlement intérieur est complété par des règlements particuliers :

- Règlement disciplinaire,
- Règlement médical,
- Règlement médical de lutte contre le dopage,
- Règlement financier,
- Règlement des compétitions,
- Règlement administratif,
- Règlement cartographique,
- Règlement de la formation.

Remplacer : Règlement médical de lutte contre le dopage par Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage,

Remplacer : Règlement administratif par Mémento administratif.

Nouvel Article 43 - Autres règlements et mémento

Ce règlement intérieur est complété par des règlements et mémento particuliers :

- Règlement disciplinaire,
- Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage,
- Règlement médical,
- Règlement financier,
- Règlement des compétitions,
- Règlement cartographique,
- Règlement de la formation,
- Règlement du haut-niveau,
- Mémento administratif.

Actuel Article 48 - Information officielle

Toute décision à caractère réglementaire fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la Fédération sous une rubrique spéciale dénommée " statuts et règlements - textes officiels ".

Cette publication sera datée et rendra opposable à l'ensemble des intervenants et pratiquants de la course d'orientation les décisions ainsi publiées.

En réalité, la Fédération possède un seul bulletin officiel " CO Mag ". Il s'agit d'officialiser le site internet comme deuxième support officiel pour les textes statutaires, réglementaires et les comptes-rendus des AG, des CD et des BD, car en fait, l'article 48 n'est pas explicite et ne le précise pas dans sa rédaction actuelle.

Nouvel Article 48 - Information officielle

La Fédération édite un bulletin officiel " CO Mag " et un bulletin officiel "électronique " pour les textes qui doivent pouvoir être consultés en permanence.

Tout document et décision à caractère réglementaire feront l'objet d'une publication sur le site internet de la Fédération sous une rubrique spéciale dénommée " Réglementation " (Espace licencié → vie fédérale → Réglementation).

Cette publication sera datée et rendra opposable à l'ensemble des intervenants et pratiquants de la course d'orientation les décisions ainsi publiées.

Il sera fait mention de toute nouvelle publication ou de toute modification d'un texte officiel publié sur le site internet dans le bulletin officiel " CO Mag ".

Les procès-verbaux des assemblées générales, des comités directeurs et des bureaux directeurs seront aussi publiés sur le site internet de la Fédération sous une rubrique dénommée " CR " (Espace licencié → vie fédérale → CR (AG/CD/BD)).

ANNEXE 2 DU RI

LES ZONES ACTUELLES

NORD-OUEST (5) Bretagne, Centre, Île-de-France, Normandie, Pays de la Loire.

NORD-EST (7) Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Picardie.

Lors de la conférence des présidents de ligue du 1^{er} octobre 2011, le Président de la ligue Ile-de-France a demandé que les ligues Nord-Pas-de-Calais et Picardie quittent la zone nord-est et intègrent la zone nord-ouest afin de rééquilibrer le nombre de licenciés de chacune de ces deux zones. Les présidents de ligue ont donné un avis favorable à cette proposition, suite à quoi le Comité directeur a été saisi.

Conformément à l'article 40 du règlement intérieur, le Comité directeur fédéral des 11 et 12 février 2012 a validé les nouvelles limites de ces deux zones, proposées par les présidents de ligue.

Aussi l'annexe 2 du RI est modifiée comme suit :

LES NOUVELLES ZONES

NORD-OUEST (7) Bretagne, Centre, Ile-de-France, Normandie (Haute et Basse), Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais, Picardie.

NORD-EST (5) Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine.